



avis des nouveaux élus sur PLU en cours.?

Par **caramendel**, le **15/02/2021** à **21:55**

Bonjour,

Un PLU a été décidé par ma Commune en 2017. Ce PLU a été retoqué par le Prefet en 2019.

Un mois avant les élections de Mars 2020 l'ancien Maire a décrété qu'il y aurait un nouveau PLU.

le nouveau maire a ordonné sans l'avis de son conseil une enquête publique en se basant sur l'arrêté de 2017 et celui de 2020 mais son conseil municipal n'a jamais voté ni discuté de ce projet de PLU.

En mars prochain 2021 ils doivent voter pour accepter un document dont ils n'ont jamais entendu

parler.

N'est il pas nécessaire que le nouveau ait connaissance et débattenne au préalable de ce projet de PLU.

Merci de m'apporter une réponse.

Cordialement.